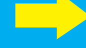
DEMANDES D'INTERVENTION : FONCTIONNEMENT

1ère phase :  Des habitants vers les délégués

Les habitants font remonter à leurs délégués de quartier les problèmes rencontrés ou leurs suggestions en matière d'amélioration de la vie quotidienne du quartier : au cours de rencontres, par appel téléphonique ou par courrier.

DOMAINES D'INTERVENTION

Ordures ménagères, tri sélectif, eau, assainissement, espaces verts, aménagement urbain, voirie municipale, nuisances, sécurité, autres ...

2ème phase : Des délégués vers la municipalité

Transmission des demandes : hors problème urgent, les délégués recensent les demandes formulées par les habitants sur les "fiches d'intervention" mises à leur disposition et les transmettent à la mairie.

3ème phase : De la municipalité vers les délégués

Prise en compte des demandes, les rapports sont étudiés en conseils d'adjoints :

1. Problèmes à résoudre ou interventions à réaliser dans les 10 jours ;
2. Pour les autres sujets : étude de faisabilité, délais d'intervention etc …

Dans tous les cas, une réponse sera apportée dans un délai les plus courts suivant la nature du problème.

4ème phase : Des délégués vers les habitants

Les délégués informent les personnes qui les ont contactés des réponses données par la municipalité.

DÉLÉGUÉS DES CONSEILS DE QUARTIERS
Hôtel de Ville - 83390 CUERS

SECTEUR 1	:	André JACOB	06 62 07 64 14
SECTEUR 2	:	Jacques TENAILLON	06 17 24 38 52
SECTEUR 3	:	Michel AYMARD	06 88 82 75 36
SECTEUR 4	:	Marie-Anne GARCIA	06 89 89 79 06
SECTEUR 5	:	Nicole BAUDINO	06 10 30 43 33
SECTEUR 6	:	Chantal LEBRONNEC	06 18 80 15 98



MAIRIE DE CUERS



Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Fidèles à nos engagements, nous avons décidé de mettre en place des " délégués de quartiers " pour la mise en œuvre d'une véritable démocratie de proximité dans notre commune.

L'utilité des délégués de quartiers devra permettre une meilleure intervention des services municipaux, déjà mobilisés à votre service. Par ce mode de relation privilégiée, nous pouvons désormais ensemble, chercher la meilleure solution afin de résoudre le plus rapidement possible les problèmes liés à votre environnement quotidien.

Aujourd'hui, nous vous présentons le "mode d'emploi" de cette nouvelle instance de concertation avec un plan des différents secteurs de CUERS ainsi que la liste des délégués de quartiers.

En vous remerciant par avance pour votre implication.

Bien à vous.

Gilbert PERUGINI,
Maire de CUERS

CONSEILS DE QUARTIERS

Les conseils de quartiers sont des espaces d'information et de dialogues ouverts à tous.

COMPOSITION ET RÔLE DU DÉLÉGUÉ

L'espace géographique de la commune de CUERS est décomposé en six quartiers. Chaque quartier sera représenté d'un délégué.

Son rôle est de transmettre les demandes des habitants au moyen des fiches " demande d'intervention " mises en place par la municipalité et, en retour, d'apporter une réponse aux habitants. Il travaillera en étroite collaboration avec les élus.
Ce représentant n'a pas de pouvoir de décision mais sera le lien essentiel, le trait d'union entre les habitants et la Mairie.
Il soumettra ses propositions au Maire qui, après concertation avec les services compétents, décidera de la suite à donner aux problèmes posés.

Mieux vivre ensemble dans son quartier, sa ville, est important.

Nous avons besoin de vous pour avancer dans nos projets et améliorer notre cadre de vie.

CONSEILS DE QUARTIERS

PLAN DES SECTEURS CUERSOIS

